

## **AVIS DU COMITE DU MASSIF DES ALPES**

### **sur le projet de création de la réserve naturelle régionale des Baronnies orientales**

Le Comité de massif des Alpes a été sollicité par le président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour émettre un avis sur le projet de création de la réserve naturelle régionale des Baronnies orientales.

Ce projet de réserve naturelle régionale porte sur 1006 hectares de forêts publiques communales sur les communes de Barret-sur-Méouge, Eourres, Salérans et Val-Buëch-Méouge, dans le département des Hautes-Alpes et de 704 hectares de périmètre de protection (zone tampon située autour de la Réserve Naturelle) sur les communes de Barret-sur-Méouge et Eourres.

La consultation des membres du comité de massif a été organisée de façon dématérialisée entre le 2 et le 24 avril 2025.

#### **CONSIDERANT :**

- L'article L.332-2-1 du code de l'environnement disposant que le projet de création d'une réserve naturelle régionale est transmis pour avis, dans les zones de montagne, au comité de massif ;
- Les éléments de présentation du projet fournis ;
- Le périmètre du projet entièrement inclus dans le massif des Alpes ;
- Les études naturalistes menées depuis une vingtaine d'années, notamment les atlas de la biodiversité communale, mettant en évidence la richesse faunistique et floristique de cette zone de montagnes subalpines, et notamment trois grands types de milieux : les boisements à forte naturalité, les chênaies à arbres réservoirs de biodiversité et les pelouses et les landes ;
- Les objectifs de ce projet de création d'une réserve naturelle régionale des Baronnies orientales qui sont de :
  - préserver les forêts anciennes et subnaturelles de ce territoire afin de créer un réservoir de vieilles forêts fonctionnelles et vivantes grâce à une gestion en libre-évolution ;
  - constituer une trame de vieux bois contribuant à la résilience des forêts face au changement climatique ;
  - préserver la biodiversité forestière rare et en déclin présente sur ce territoire à travers le maintien et le renouvellement des habitats favorables à des espèces exigeantes ;
  - améliorer la connaissance du territoire et partager cette connaissance avec les communes, habitants, et usagers ;
  - favoriser la reconnaissance de la richesse naturaliste ;
  - maintenir les usages existants et viser une compatibilité d'excellence entre les pratiques humaines et les enjeux écologiques.
- Les enjeux portés par le Schéma inter-régional du massif des Alpes et ses orientations stratégiques qui prévoient notamment de préserver les espaces à haute valeur environnementale, réservoirs de biodiversité ou « cœurs de nature », qui constituent un patrimoine d'exception, avec des mesures de protection adaptées et une gestion contractuelle des espaces naturels remarquables, sans pour autant en interdire systématiquement l'usage ;

- La reconnaissance dans le Schéma inter-régional du massif des Alpes de la contribution de la forêt au maintien de la biodiversité, en particulier dans certaines zones actuellement non exploitées ;

Le Comité de massif des Alpes :

SOULIGNE la richesse écologique avérée du territoire mise en avant par plus de vingt ans d'études naturalistes, la compatibilité du projet avec les objectifs de préservation et de valorisation du patrimoine naturel fixés dans la stratégie inter-régionale de massif et les politiques régionales de protection de la biodiversité, l'opportunité de ce projet pour renforcer la cohérence des aires protégées du massif des Alpes, l'intérêt scientifique et patrimonial de ce secteur, notamment pour poursuivre et renforcer la sensibilisation des jeunes, des habitants et des visiteurs aux patrimoines naturels et culturels du territoire dans un contexte de fréquentation croissante du massif des Alpes.

DEMANDE au porteur de projet :

- d'étudier les partenariats possibles avec le PNR des Baronnies provençales, notamment en matière scientifique ;
- de préciser les rôles respectifs du gestionnaire de la réserve et du gestionnaire forestier des forêts communales en réserve et de prévoir une étroite concertation entre les différents gestionnaires pour la mise en cohérence des documents de gestion forestière et le plan de gestion de la réserve naturelle ;
- d'intégrer dans le plan de gestion de la réserve des mesures d'anticipation des impacts du changement climatique sur les peuplements forestiers et de l'accroissement du risque incendie, notamment les éventuels besoins d'équipements DFCI et la gestion des dépérissements, considérant le classement en risque fort au feu de forêt des 4 communes concernées par la réserve, selon l'arrêté préfectoral en vigueur ;

**EMET un avis favorable, à l'unanimité des votants moins 1 abstention, sur le projet de création de la réserve naturelle régionale des Baronnies orientales en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

*Le 30 avril 2025*

*Le commissaire de massif des Alpes,  
secrétaire du Comité de massif des  
Alpes,*

**Philippe MATHERON**  
  
**Commissaire du Massif des Alpes**